

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe de l'Agriculture

L'avis porte un regard précis et documenté sur les métiers du lien. Il donne des pistes concrètes pour améliorer la condition de ces travailleurs et pour faciliter l'accès aux aides pour ceux qui en ont besoin. Le groupe approuve les préconisations et souhaite mettre un accent plus particulier sur la mise en œuvre d'un exercice collectif de ces métiers.

Les agriculteurs et leurs salariés ont mis en place, depuis longtemps, des formes collectives de travail et d'utilisation de matériel. C'est un état d'esprit et des dispositifs qui nous permettent d'une part de mailler les territoires et d'assurer une large couverture de l'offre de service et d'autre part de renforcer la compétence des professionnels grâce à des échanges entre eux et à l'organisation d'une formation continue.

Il y a, dans le secteur du travail à domicile, une très grande variété d'emplois et notamment des emplois non qualifiés. Toutes les formations doivent être prises en compte. Ces travailleurs peuvent être formés sur leur cœur de métier mais aussi sur la gestion administrative, fiscale et financière de leur activité.

L'offre de formation initiale et continue est très étendue et comporte plus d'une dizaine de diplômes dont 6 portés par l'Education Nationale et 3 par l'enseignement Agricole.

Une logique de parcours est introduite entre ces différents diplômes via des passerelles et des dispenses d'examens. Elle vise le développement de la mobilité professionnelle notamment dans le cadre d'activités marquées par de fortes contraintes professionnelles (répétition et pénibilité de certaines tâches, amplitude horaire, etc.).

Comme le souligne l'avis, la diversité des diplômes et des certificateurs fait émerger une hétérogénéité de cadres conventionnels, de pratiques et de rémunérations. Une réflexion globale est engagée pour mieux coordonner les dispositifs de formation de façon à répondre aux besoins d'un contexte d'activité complexe.

Un avis est d'ailleurs à l'étude en vue de la rénovation du diplôme d'Accompagnant éducatif et social. Ce diplôme d'état de niveau V se prépare au sein d'établissements et d'organismes agréés par le Ministère de la solidarité et de la santé et est le résultat d'une fusion de deux précédents diplômes.

Le Ministère de l'agriculture porte quant à lui, 3 certifications en lien avec le secteur des services à la personne. Elles concourent significativement à l'animation des territoires ruraux par le maintien d'activités et le service rendu aux populations de ces territoires.

Il s'agit du CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (SAPVER), du Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT), du Brevet de technicien supérieur agricole option Développement, animation des territoires ruraux (DATR).

Les 34 785 élèves inscrits en Bac pro SAPAT pour l'année scolaire 2018/2019 représentaient 40% des effectifs de l'enseignement agricole en baccalauréat professionnel.

La Commission professionnelle consultative Cohésion sociale et santé a initié la rénovation des baccalauréats professionnels Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) et Accompagnement, soins et services à la personne (ASPP) à l'issue de l'avis favorable des membres.

Cette rénovation s'inscrit dans le plan d'actions Agenda Rural, porté par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les diplômes relevant de l'Education nationale et du Ministère de l'Agriculture seront rénovés dans une logique de complémentarité et de non concurrence puisqu'ils répondent à des approches métiers différentes et concourent de façon spécifique au maillage du territoire.

Le groupe a voté pour.